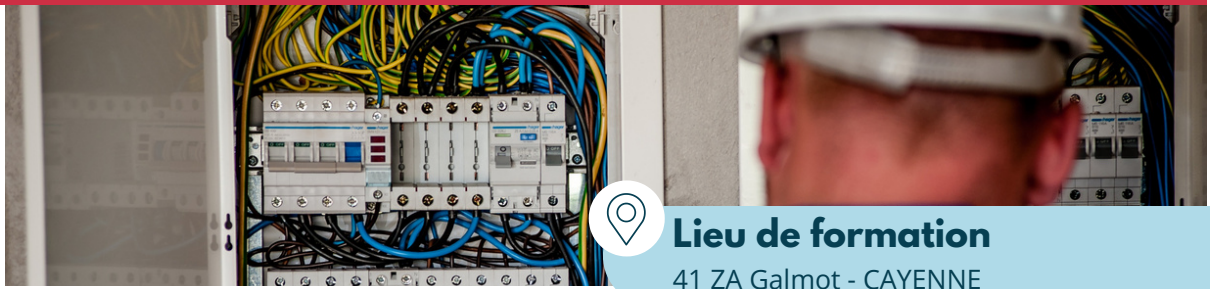


BP électricien



L'électricien

L'électricien est spécialisé dans les installations, réparations et maintenances des systèmes électriques. Son rôle est d'assurer le bon fonctionnement des équipements électriques dans l'habitat individuel, les bâtiments tertiaires et industriels. Il travaille en câblant les circuits, et en mettant en place des systèmes de distribution électrique. L'électricien est compétent dans la lecture de plans électriques et il respecte les normes en vigueur, la sécurité étant une priorité.

Objectifs de la formation

La formation CAP électricien permet d'acquérir les compétences suivantes :

- Intervenir sur les installations électriques et sur les réseaux de communication dans les domaines du bâtiment et des infrastructures, pour des travaux neufs, de rénovation et de réhabilitation
- Respecter les exigences énergétiques et environnementales
- Faire preuve d'autonomie et d'initiative dans l'exécution des tâches qui relèvent de ses activités professionnelles.

Contenu de la formation

Enseignements techniques et professionnels

- préparation d'une opération
- réalisation et mise en service d'une installation
- dépannage d'une installation

Enseignements généraux

- expression et connaissance du monde
- mathématiques
- sciences physiques et chimiques
- langue vivante (anglais)

Modalités d'organisation

Par année de formation

- 12 semaines de cours théoriques et pratique au CFA
- 35h par semaine de cours
- 40 semaines de formation en entreprise, dont 5 semaines de congés payés

Lieu de formation

41 ZA Galmot - CAYENNE



Prérequis

Être titulaire du CAP électricien ou équivalent



Pour qui ?

En alternance

- avoir moins de 30 ans
- être titulaire du CAP électricien ou équivalent

En contrat de professionnalisation

Être titulaire du CAP électricien ou équivalent



Accès à la formation

Signature du contrat et de la convention, entrée en formation de fin août à début décembre. Toute entrée en formation fait l'objet d'un positionnement, entretien possible.



Validation

BP électricien, diplôme de niveau 4, inscrit au RNCP* sous le numéro 38880 - date d'échéance 31/08/2029



Durée

A minima 800h, parcours en 2 ans



Frais de formation

Public apprenti : Formation prise en charge par l'OPCO de branche

Public en formation continue :

Nous consulter pour toute demande de prise en charge

87,5% Taux de réussite aux examens**

78% Taux d'insertion*** dont 42% en poursuite d'étude***

14% Taux de rupture***

BP électricien



Rythme de l'alternance

1 semaine au CFA
2 semaines en entreprise



Entreprises conseillées

Entreprise artisanale

PME d'électricité du bâtiment,
du tertiaire et des réseaux
courant faible

Nous consulter.



Modalités pédagogiques et évaluations

- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation
- Participation à des projets pédagogiques
- Contrôle régulier des connaissances, notamment par des examens blancs et des mises en situations pratiques
- Epreuves ponctuelles en fin de formation
- Livret d'apprentissage entre l'apprenant, l'entreprise et le CFA
- Visites en entreprise par le formateur tuteur
- Conseils de classe et bulletins de notes avec l'avis de l'équipe pédagogique



Moyens techniques

- Plateaux techniques équipés
- Salles de formation
- Salle informatique



Perspectives professionnelles

- Ouvrier qualifié
- Compagnon
- Chef d'équipe
- Chef d'entreprise



Poursuite d'études

Ce diplôme permet d'exercer directement.
Mais il est possible d'opter pour une spécialisation afin d'élargir vos perspectives de carrière en poursuivant vos études : [en savoir plus](#)



Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaire, merci de prendre contact avec notre référente handicap.



Nous contacter

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat région Guyane

41 Zone artisanale Galmot

97300 CAYENNE

courrier@cfa-guyane.fr

0594 29 95 95

www.cma-guyane.fr

